

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOULEC'H DU JEUDI 20 NOVEMBRE 2008**

## **LANNION-TREGOR AGGLOMERATION**

Monsieur Jean-Yves MENO, Vice-Président de Lannion-Trégor Agglomération, a présenté en début de séance le rapport d'activités et le compte administratif 2007 de la communauté d'agglomération.

## **RENOVATION D'UN BATIMENT SCOLAIRE**

Lors du dernier conseil municipal, il avait été décidé de mener une réflexion sur la réhabilitation des locaux d'un ancien bâtiment scolaire en l'inscrivant dans le développement durable. Une consultation a été lancée auprès des architectes pour une mission de diagnostic éventuellement suivie d'une mission de maîtrise d'œuvre. Le conseil, sur proposition de la commission « appel d'offres », décide de retenir la proposition du Cabinet d'architectes DUPEUX-PHILOUZE de Rennes.

Le coût du diagnostic s'élève à 11 900 € HT. Le Conseil décide de solliciter une aide financière auprès de la Région, dans le cadre du dispositif Eco-Faur.

## **TRAVAUX ELECTRIQUES A L'ECOLE ET A LA SALLE DES SPORTS**

Après consultation, le Conseil décide de retenir la proposition de l'entreprise CEGELEC (7 980 € HT) pour des travaux à effectuer sur les tableaux électriques à l'école et à la salle des sports. (*abstention : Gérald CUZIAT*)

## **REVISION DU PLU**

Dans le cadre de la révision du PLU et compte tenu des règles très strictes en matière agricole, le Conseil décide de retenir la proposition de la Chambre d'Agriculture qui effectuera l'étude relative au diagnostic et à la pérennité des exploitations agricoles. Le coût de cette étude s'élève à 1 100 € HT.

## **DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Les ajustements de crédits ont été approuvés à l'unanimité (+ 29 000 € en section de fonctionnement ; + 3 363 € en section d'investissement).

## **RECENSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le recensement de la population s'effectuera du 15 janvier au 14 février 2009 sur l'ensemble de la commune. 4 agents recenseurs vont être recrutés. Leur rémunération sera au prorata du nombre d'imprimés qu'ils auront collectés (1,05 €/feuille de logement ; 1,60 €/bulletin individuel). Les agents percevront également une indemnité de 50 € pour la tournée de reconnaissance, 20 € par séance de formation ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 100 € pour frais de déplacement.

Les personnes intéressées peuvent déposer leur candidature en Mairie jusqu'au 10 décembre 2008.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

A l'occasion de la remise de la médaille du travail à Mme GRALL Marie-Paule (20 ans) et à M. RAOUL Pierre (30 ans) ainsi que du départ à la retraite, au 1<sup>er</sup> janvier prochain, de Mme DERRIEN Marie-Pierre, le Conseil décide de leur offrir des cadeaux lors de la cérémonie des vœux.

## **CONTENTIEUX M. LE CALVEZ/COMMUNE**

Monsieur le Maire rappelle que les terrains cadastrés section B 454 et 1237 situés derrière la salle des sports et propriétés de Monsieur LE CALVEZ, ont fait l'objet d'une procédure d'expropriation. La juge de l'expropriation a fixé le montant des indemnisations à verser à Monsieur LE CALVEZ qui a décidé d'interjeter appel de cette décision.

Le Conseil décide de désigner Maître MARTIN, Avocat de Rennes, pour défendre les intérêts de la commune.

## **SPECTACLE DE NOEL POUR LES ENFANTS DE L'ECOLE PRIMAIRE**

Les enfants de l'école primaire bénéficieront comme les années précédentes d'un spectacle de Noël au Carré Magique organisé par Lannion-Trégor Agglomération. Le coût résiduel de 4,5 € par élève sera réparti entre la commune, l'Amicale Laïque et l'Association des Parents d'Elèves.

## **DIVERS**

1. **Recrutement d'un responsable des services techniques** : Monsieur RAOUL partant en retraite le 1<sup>er</sup> mars prochain, une vacance de poste a été publiée durant un mois pour pourvoir à son remplacement. La démarche est pour le moment infructueuse et reconduite. Peuvent postuler les personnes titulaires du grade d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe, d'agent de maîtrise ou d'agent de maîtrise principal.
2. **Evolution de la révision du PLU** : Jean ROUXEL, Adjoint, a fait le point sur l'avancée de ce dossier. La phase de diagnostic étant terminée, les élus vont maintenant travailler sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.
3. **Petite enfance** : les élus vont engager une réflexion sur l'accueil des enfants de moins de 3 ans.
4. **Devis présentés par l'ASPP** : des travaux de rénovation sont actuellement réalisés par l'association sur un lavoir situé à Crech Lan. Le conseil accepte de régler des factures pour un montant de 714,44 €.
5. **Site internet** : Pierre CORNILLAT, conseiller municipal, informe les élus de la mise en ligne prochaine du site internet de la commune ([www.mairie-ploulech.fr](http://www.mairie-ploulech.fr)). Une formation a été organisée à l'intention des présidents d'association afin qu'ils puissent y faire paraître leurs informations.
6. **Repas des Anciens** : Brigitte LECUYER, Adjointe aux Affaires Sociales, informe les élus qu'à la satisfaction de tous, 95 personnes ont participé au repas du 11 novembre ; 82 personnes sont inscrites à celui du 7 décembre.